

LETTRE

A Messieurs les Capitaine, Lieutenans, Adjudans & Volontaires, formant la Compagnie de M. REMI.

MESSIEURS,

En me nommant Lieutenant-Commissaire de votre Compagnie, vous avez moins consulté mon aptitude à remplir cette place, que voulu me venger de l'inculpation qui m'est faite, d'avoir cherché à détruire la Garde Bourgeoise. Mes principes sont connus & publiquement avoués par mes actions, mes écrits & mes discours. Je les ai consignés dans une lettre qui m'a valu l'honneur d'un décret Prévôtal; je les rappelerai toutes les fois que l'occasion s'en présentera comme aujourd'hui. Ma disgrace n'a pas abbatu mon courage & mon ame s'est acérée,

en raiſon des efforts qu'on a faits pour émouſſer ſon énergie.

J'ai donc ſoutenu, comme je le ſoutiens encore, que la Garde-Bourgeoiſe était l'ouvrage illégal d'un Conſeil proſcrit par le vœu des Citoyens indignés & laſſés à la fin de ſes obſcures & ruineuſes opérations. J'ai prouvé que la confiance avait rebrouſſé à l'aſpect de cette Garde ainſi conſtituée & que nul volontaire n'a voulu ſe ranger ſous les drapeaux de ces Chefs qu'un choix unanime & libre n'avait pas mis à la tête des Citoyens. J'ai publié que lors même qu'elle ne ſerait point entachée du vice originel de ſon inſtitution ; comme il était démontré qu'elle était au moins inſuffiſante, il fallait lui donner cette activité néceſſaire pour remplir le but de ſon établiſſement.

Ces vérités ont frappé tout le monde. Elles n'ont pas échappé aux Repréſentans de la Cité, formant le Conſeil actuel & leur Délibération du 3 Novembre dernier, juſtifie le principal objet de ma lettre.

Mais en ſapant les baſes de ſa création, j'ai reſpecté la Garde-Bourgeoiſe. Je l'ai diſculpée EN GÉNÉRAL, du reproche injuſte auquel donna lieu le malheureux événement du 19 Août. J'ai rejeté les fautes de l'imprudence ſur le crime de la mauvaiſe foi. J'ai labouré la conſcience des criminels auteurs de nos maux. Ils m'ont puni d'avoir d'une main ſoulevé le voile qui les cachait ; tandis que de l'autre, je tenais ſuſpendu ſur leurs têtes le glaive de la vérité.

D'après cette façon de penser, il semble, au premier coup d'œil, que je ne devrais point accepter l'honneur que vous me faites. Aussi je ne vous cache pas, Messieurs, que pour me décider, il a fallu me prouver à moi-même, que mon acceptation était une conséquence évidente de mes principes.

En effet je considère l'établissement des Gardes-Nationales, comme une digue puissante que la liberté construit pour rompre les efforts du despotisme ; digue renforcée par l'heureux mélange du Militaire avec le Citoyen. Le Soldat autrefois pouvait être l'aveugle instrument des vengeances ministerielles : aujourd'hui que le Soldat est devenu Citoyen, c'est avec les Citoyens qu'il combatra contre les ennemis de la cause publique, c'est avec eux qu'il soutiendra l'œuvre de la régénération & l'édifice de la grandeur prochaine de l'Empire Français. Il est donc très-dangereux de ne pas réunir nos forces, de ne pas avoir une Garde nombreuse & telle que peut la fournir l'immense population de notre Ville. Car nous ne pouvons nous le déguiser, Messieurs, les ennemis de la révolution s'agitent dans leur désespoir, ils environnent le sanctuaire de la législation Nationale, ils se répandent dans les Provinces, ils nourrissent la coupable espérance de nous replonger dans les fers ; de nouveaux complots succèdent aux complots déroutés ; les têtes de l'Hydre ne sont pas encore abbatues, & nous avons besoin de réunir contre les anti-

Patriotes, toutes les forces que nous leur pouvons oppoſer, & qu'affaibliſſent nos triſtes diviſions.

Ah ! ſi je parlais à tous mes Concitoyens, je leur tiendrais ce langage au nom de l'honneur & de la Patrie. » Les Chefs de la Garde-Bourgeoiſe, ſont » illégalement conſtitués, je le ſais, je l'ai dit ; » mais qu'importe ? marchons ſous leurs Drapeaux, » ces Chefs ne ſont-ils pas nos frères ? ne doivent- » ils pas avoir le même eſprit que nous ? n'ont-ils » pas les mêmes intérêts à défendre ? doutez-vous » qu'ils ne ſoient pas les premiers à donner l'exemple » de la ſoumiſſion, quand l'Aſſemblée Nationale » daignera nous tranſmettre le Decret qui conſti- » tuera les Gardes-Citoyennes? -- La notre eſt in- » ſuffiſante ; eh bien ! que notre réunion la rende » nombreuſe, active, & puiſſante.

Voilà ce que je leur dirais ! eh croyez-vous qu'ils ne ſe rendraient pas à mes juſtes motifs, ſur-tout s'ils me voyaient joindre l'exemple à la prière. Oui, Meſſieurs ; j'accepte l'honneur que vous me faites, je l'accepte proviſoirement juſqu'à ce que je ſois remplacé par un autre, au grade de Lieutenant ; alors je deſcendrai plus volontiers encore au rang de ſimple Volontaire.

Si les Citoyens ſentaient tous comme moi la néceſſité de cette heureuſe coalition, ils ne balanceraient pas à ſacrifier leur amour-propre à l'amour de la Patrie. Quelle différence entre la poſition où nous ſommes & celle où nous pouvons nous trouver. Le

calme règne dans nos murs ; mais , hélas c'eſt le calme de la contrainte ; il eſt aiſé de répandre celui de la confiance. Cette Cérémonie auguſte qui fut dans toutes les Villes , un ſujèt de joie & de fête , ne fut à nos yeux qu'un appareil lugubre. Ce majeſtueux moment où les Troupes & la Garde-Bourgeoiſe prétêrent le ſerment fèdératif d'obéir à la Nation , au Roi & à la Loi , ne parut aux Citoyens qu'une promeſſe fatale de faire divorce avec eux ; & comme tout devait aſſortir ce ſpectacle , ſuperbe en des jours heureux , mais affligeant en ces inſtans de deuil , on eut l'indécence d'inſérer dans le procès-verbal de cette journée , l'hiſtorique du DINER pris par nos Echevins & quelques Capitaines chez M. le Commandant. Le Secrétaire rédacteur de ce verbal , eut la barbare bétiſe de dire , que *ce diner avait été très gai* , & les cris des malheureux chargés de fers, enfermés dans les Cachots de la Citadelle , retentiſſaient aux oreilles des Convives, ſans troubler leur gaïté .... Arrêtons-nous , j'irais trop loin , ſi ma plume ſuivait les mouvemens de mon cœur.

Mais les fautes du paſſé vont être rèparées & pour ſe ſouſtraire au ſervice public , bientôt les Citoyens n'auront plus de prétextes, bientôt ils reconnaîtront la néceſſité de n'en plus avoir ; pour moi , je remplirai ma tâche le mieux qu'il me ſera poſſible. Sentinelle intrépide & vigilante , je ne quitterai pas le poſte de la Patrie : qu'ils viennent les traitres ! qu'ils oſent le forcer ; je ne demande, en tombant

ſous leurs coups, que l'inſtant de crier comme *d'Aſſas*, » A MOI CITOYENS, VOILA LES ENNEMIS. »

J'ai l'honneur d'être avec reſpect,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-
obéiſſant ſerviteur.
A. BREMOND-JULIEN.

Marſeille, ce premier Decembre 1789.

P S. Eh bien ! avais-je tort, & l'évènement ſurvenu à Toulon ne juſtifie-t-il pas mes craintes ? Peut-on à préſent révoquer en doute l'exiſtence de la contre-révolution. CITOYENS ; ſi ceci ne vous décide pas à marcher ſous les Drapeaux de la Patrie ; vous ne mérités pas les bienfaits de l'Aſſemblée Nationale, vous êtes indignes de la liberté.

La Garde-Bourgeoiſe à fait avant hier le don de ſes boucles à la Nation, ce trait eſt digne d'éloges, mais ce qui lui fait autant d'honneur, c'eſt d'avoir réjeté avec mépris une eſpèce de mémoire lû dans la même Séance & dans lequel il était, m'a-t-on dit, queſtion de combattre la défenſe des trois Citoyens retenus en charte-privée au Château-d'If, d'autorité du Prévôt-Général de Provence ; comme encore de ſoutenir ce Prévôt contre la dénonciation faite par M. le Comte de Mirabeau à l'Aſſemblée

Nationale. -- Les vexations de ce Magiſtrat trouvent donc des Partiſans, lors même qu'elles font frémir tous les honnêtes Citoyens? -- Ce Mémoire eſt l'ouvrage d'un jeune homme, qui dans le principe s'eſt bien comporté. . . . On a gâté cet enfant là, c'eſt dommage,

A MARSEILLE,
De l'Imprimerie de JEAN MOSSY, Père & Fils.